Image not found or type unknown

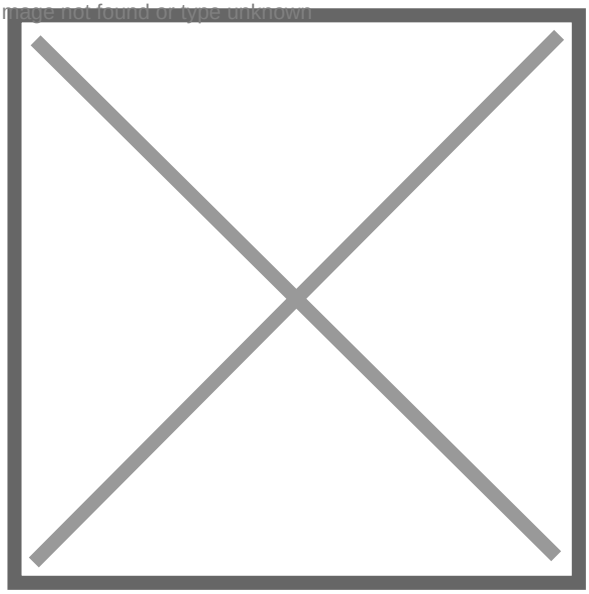

Probleme renouvellement titre sejour etudiant

Par **guest12**, le **17/02/2011** à **13:38**

Bonjour,

je suis arrivé en france en septembre 2007 en qualité d'etudiant etranger .

je vous explique mon parcour detude qui est pas fameux :

2007/2008 echec 1 ere année dut

2008/2009 1 ere année dut validé .

2009/2010 echec 2eme année dut :(jai presenté un certificat medical à la prefecture pour justifier mon absence pendant les cours parce que j'etais vraiment malade.)

j'etais absent toute l'année et liut n'a pas accepté de me reintegrer ,j'ai du faire une inscription à la fac c'etait la seule possibilité que javais.

2010/2011 : 2 eme année a la fac (reorientation)un mauvais choix donc un echec .

actuellement j'ai un peu peur quon me refuse de renouveler mon titre de sejour pour l'année prochaine2011/2012 surtout que jai eu que des zero dans les exam a la fac .

jattire votre attention pour vous dire que jai trouvé une autre iut qui a accpter pour me reintegrer et finir mon dut que javais commencé en 2007 mais pour lannée prochaine.

je sais que ma situation est delicate mais c'est vraiment du a bcp de souci qui m'ont empeché de me presenter au cours .

rassurez moi svp je veux savoir si j'ai une chance pour renouveleer mon titre de sejour pour lannée prochaine avec une inscription 2eme année dut .sinon qu'est ce que je dois faire comme demarche pour avoir un dossier solide pour avoir plus de chance davoir une reponse favorable de la prefecture .

Par **mimi493**, le **17/02/2011** à **14:11**

N'avoir que des zéros à ses exam ???? Avez-vous au moins une preuve que vous avez suivi les cours avec assiduité ?
Oui, la préfecture est en droit de vous refuser le renouvellement, ça sera la décision souveraine du Préfet.

Par **guest12**, le **17/02/2011** à **14:21**

je vous remercie pour votre réponse :

jai eu que des zeros oui !! la formation est tres eloigné par rapport à ce que j'avais fait auparavant je n'ai pas été present du tout sauf au debut .

j'etais obligé de presenté une inscription à la prefecture pour pouvoir renouveller le ts pour cette année .c'etait la seule que j'avais .

Par **guest12**, le **17/02/2011** à **16:18**

bonjour,

et si je donne à la prefecture un autre certificat medical sachant que j'etais vraiment malade ,est ce que ça peut m'aider

Par **Georges**, le **17/02/2011** à **23:05**

essayer toujours, vous n'y perdez rien

Par **guest12**, le **17/02/2011** à **23:32**

merci pour la reponse

mais moi je parle de l'année prochaine ,je veux mettre toutes les chances de mon coté avant

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

de deposer une demande de renouvellement .

quesque je dois faire exactement pour ne pas risquer un refus .

merci davance

Par **bil**, le **20/02/2011** à **22:46**

Bonjour,

Je vous conseil de changer de préfecture comme ça le temps qu'il transfert ton dossier t'aura déja un titre de séjour.
bonne chance

Par **guest12**, le **21/02/2011** à **02:33**

merci bcp "bil"

donc si jai bien compris avant lexpiration du prochaine titre de sejour je fais la demande de renouvellement dans une autre prefecture mais la prefecture n'attend pas que le dossier soit transferer pour donner le nouveau titre de sejour

Par **bil**, le **21/02/2011** à **20:36**

oui monsieur
en tous les cas c'est mieux de renouveler dans la même préfecture c'est moins de risques.
bonne chance

Par **mimi493**, le **22/02/2011** à **01:52**

[citation]j'etais obligé de presenté une inscription à la prefecture pour pouvoir renouveller le ts pour cette année .c'etait la seule que j'avais . [/citation]
Alors vous auriez du être présent à tous les cours et travailler comme un forcené pour tenter d'avoir des résultats autre que des 0 montrant simplement que vous avez fait une inscription dans le seul but d'avoir un renouvellement de votre titre de séjour étudiant.
Oui, vous pouvez essayer, mais le refus est plus que possible, avec une raison légitime qu'il sera difficile de contrer.

Par **guest12**, le **23/02/2011** à **02:03**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

[citation]Alors vous auriez du être présent à tous les cours et travailler comme un forcené pour tenter d'avoir des résultats autre que des 0 montrant simplement que vous avez fait une inscription dans le seul but d'avoir un renouvellement de votre titre de séjour étudiant.
[/citation]
[citation]Oui, la préfecture est en droit de vous refuser le renouvellement, ça sera la décision souveraine du Préfet.
[/citation]

mimi si je suis ici c pour demander l'aide des personnes qui sont experimentées et qui peuvent me donner une solution , au lieu de me dire "jaurai du faire ceci jaurai du faire cela..."ce qui est fait est fait mnt je veux bien savoir ce que je dois faire dans le futur et pas me parler du passé .

je vous rappel quon est pas venu en france au hazard "surtt les etudiants etranger" ,sur 100 demandes de visa ya que 15 qui l'obtiennent, et biensur l'attribution de visa est soumise à bcp de conditions: entretien pedagogique ,presentation du projet detude et biensur un parcours detude brillant.
tout cela pour vous dire que rare sont les etudiants etranger pas serieux et j'avais bien presiser au debut que javais des dificultés qui mont empecher de se presenter dans les cours ,des dificultés que nimporte quel etudiant peut les avoir sans trop rentrer dans les details.

je tiens a remercier Bil,georges et mimi pour le temp quil mont consacré pour me repondre

Par **salim**, le **23/02/2011** à **13:02**

Bonjour,

vaut mieux aller se renseigner auprés d'une association qui a la pratique de dépot de dossiers pour vous faire une idée de la suite

Par **guest12**, le **23/02/2011** à **20:52**

merci salim ,

connaissez vous par hazard une association qui socupe des etudiant etranger ??
cdt

Par **bil**, le **23/02/2011** à **22:13**

Bonsoir,
effectivement il y a des associations telles que La Cimade, France terre d'asile. etc
bonne chance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **salim**, le **24/02/2011** à **02:15**

Bonsoir,

la cimade assiste les étrangers dans leurs démarches pour le droit au séjour

si vous voulez leur montrer des documents, il est utile d'aller les voir

la cimade a, entre autre,2 permanences parisiennes, l'une qui reçoit le lundi et le mardi, l'autre mercredi et le jeudi

si c'est simplement des questions que vous voulez poser, vous pouvez peut etre les contacter simplement au téléphone

y'a aussi le Gisti qui répond les aprés midi en semaine au telephone à travers son service juridique

Par **fayyaz**, le **03/12/2011** à **05:06**

salut mec,
moi ausii chui étudiant étranger écoute change pas ton prefc en-effet le prefc te demndra toujours ton attestation de réussite j'ai des amies dans ton cas et ils sont chnge oop fini pas de visa tschu a france fini hannn faite attention !!!!!!!!!!! demande au asscooo des étudiante ne pred pas le temps!!!!!!

Par **Nicole29**, le **28/06/2012** à **02:02**

Bonjour,
normalement, je dis bien normalement, un étudient étranger peut redoubler 1 fois et changer 1 fois d'orientation, parfois un redoublement suffit pour un refus de renouvellement, mais parfois, je parle en connaissance de cause, tu peux redoubler 2-3 fois, la préfecture te renouvelle quand même, donc ré-essai de renouveller ta carte. Dans le cas contraire, ta situation à l'air très difficile à défendre, sauf si vraiment, tu étais très malade durant tes années scolaires (et quand on parle de maladie, ce n'est pas juste un simple rhume, grippe, constipation...). Ta seule solution dans ce cas est de te marier.
Au niveau des associations, il y a la cimade, mais aussi la gisti (de vrais avocats), le pad, afpa... google est ton ami, renseigne toi sur internet.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés